



---

## ALERTE PRESSE

Paris, le jeudi 31 mai 2012

---

Mots-clés : FRANCE TELECOM / ASSEMBLEE GENERALE / FCP / ACTIONNARIAT SALARIE

**Le 5 juin, l'Assemblée Générale de France Telecom se réunit au Palais  
des Congrès, à Paris :  
l'occasion pour l'AFTAS de réclamer une réforme de la gouvernance du  
FCPE « France Télécom Actions »**

### **L'AFTAS demande l'élection des membres du conseil de surveillance du FCPE « France Télécom Actions », par les porteurs de parts**

Le fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) « France Télécom Actions » détient plus de 3% du capital du Groupe France Télécom. L'AFTAS demande à la direction de France Télécom, de rechercher, en concertation avec les parties prenantes, une évolution de la représentation du fonds « France Télécom Actions » basée sur l'élection totale ou partielle de ses membres par les porteurs de parts.

*« Cette nouvelle disposition permettrait au Groupe de se conformer à la directive européenne 2007/36 et de mettre en place une gouvernance démocratique, comme cela est le cas de la majorité des grandes entreprises disposant d'un actionariat salarié significatif », explique Thierry FEURGARD, le président de l'AFTAS.*

L'AFTAS propose que :

- les représentants des porteurs de parts dans le conseil de surveillance du FCPE « France Télécom Actions » soient élus par les porteurs de parts, disposant chacun d'un nombre de voix égal au nombre de parts détenues,
- le président du conseil de surveillance soit choisi par le conseil parmi ces membres élus,
- l'élection soit effectuée au scrutin proportionnel.

### *Contacts*

Relations presse

■ Agence C3M

■ Tél. : 01 47 34 01 15

Cathy Lacides,

cathy@agence-C3M.com

**Le sujet sera abordé au moment de l'Assemblée Générale mardi prochain ...**

### **A propos de l'AFTAS**

Association loi 1901, l'AFTAS représente les actionnaires salariés et anciens salariés de France Télécom-Orange et défend leurs intérêts dans le domaine de l'épargne salariale et de l'actionariat salarié. Elle est indépendante de toute organisation politique ou syndicale. L'AFTAS informe de manière objective les 200000 actionnaires salariés du groupe France Télécom-Orange.

Près de 5% du capital de France Télécom-Orange sont détenus par ces salariés, les plaçant au 2ème rang derrière l'Etat actionnaire (27%). L'AFTAS est membre de la FAS (fédération des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés).

L'administrateur représentant les actionnaires salariés au Conseil d'Administration du Groupe France Télécom – Orange est vice-président de l'AFTAS.

Pour en savoir plus : [www.AFTAS-ft.com/](http://www.AFTAS-ft.com/)